



# OGA Arles Grand Sud

## Votre programme de formations et actualités 2nd semestre 2021



### Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud

Association déclarée et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône, Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 - APE 741C/6920Z - - PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13

Auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

Tél : 04.90.93.67.31 - [www.ogaarles.fr](http://www.ogaarles.fr)

# Sommaire

## Droit Fiscal

- ▶ Ingénierie Fiscale des Prestations de Services Intragroupe 4  
Lundi 11 octobre 2021
- ▶ SCI et Immobilier d'entreprises 5  
Jeudi 16 décembre 2021
- ▶ Le Holding 6  
Jeudi 18 novembre 2021
- ▶ Plus-values Professionnelles 7  
Mardi 19 octobre 2021

## Agricole

- ▶ Le passage à l'impôt société : un choix opportun ? 8-9  
Jeudi 7 octobre 2021

Bulletin d'inscription Formations 10 - 11

## Actualités fiscales

- ▶ Actualité fiscale 12  
Lundi 8 novembre 2021-groupe 1
- ▶ Actualité fiscale 12  
Mardi 9 novembre 2021- groupe 2

Bulletin d'inscription Actualités 13-14

Chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme des formations et des journées d'actualité de l'Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud.

Depuis maintenant 11 ans, nous vous proposons des formations de *qualité*, de *proximité* et à *moindre coût*. Afin de compléter ce service, l'OGA Arles Grand Sud a obtenu un numéro d'agrément de formation qui permet, entre-autre, une **prise en charge** du coût des formations **par un OPCA**.

Afin de vous garantir une prise en compte de vos inscriptions, nous vous invitons à renvoyer le coupon réponse dûment rempli avec le ou les chèques de caution au plus tôt.

Nous vous prions d'agréer, Chers Partenaires, nos salutations distinguées.

**En présentiel, sauf règles sanitaires contraires**

**Gilles VALETTE**  
Directeur

**Jean-Pierre BUSSIÈRE**  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical line and a diagonal stroke extending upwards and to the right.

# Droit Fiscal

## Ingénierie fiscale des Prestations de Services Intragroupe

Lundi  
11 octobre 2021  
De 9h à 18 h

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes.

Ces conventions peuvent avoir un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie) ou non (ventes de biens, service administratifs).

Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.

### Intervenant

Me Luc GIL - Cabinet LAWREA

### PROGRAMME

Il est courant dans les groupes de sociétés de constater l'existence de conventions conclues entre les sociétés du groupe.

Sont ainsi évoqués dans le cadre de cette journée :

#### La particularité des conventions de trésorerie

Le contexte/La comptabilité de telles opérations avec le monopole bancaire / L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie

#### Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes

L'affaire Société SAMO GESTION c/Société SOREPLA / L'affaire Société MECASONIC / L'affaire Société SAS CAHEMA

#### Holding animatrice et prestations de services

L'intérêt de la qualification / Définition de la société holding animatrice / Les préconisations liées à l'animation effective de la holding / La limite / Les Holdings personnels d'exercice

#### La déductibilité fiscale des charges

Les principes / La procédure de reprise / Les modalités de rémunération envisageable / La synthèse des prix acceptables/La remontée des salariés et dirigeants dans le Holding

#### L'application aux situations de holdings

La détermination des montants facturés / Exemple de clefs de répartition entre sociétés

#### La question de la TVA

TVA et facturation / TVA et déduction

#### La question de la Taxe sur les salaires

Les principes/Le cas des dirigeants sociaux / La situation des dirigeants depuis 2013 / La situation des gérants article 62 CGI.

# Droit Fiscal

**SCI et Immobilier d'entreprise**

**Jeudi 16 décembre 2021  
De 9 h à 18 h**

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.

## Intervenant

Me Didier THEROND - Cabinet LAWREA

## PROGRAMME

### La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise

Comparatif IS-IR

Les principaux aspects de revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation...

La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)

La situation de la SCI au regard de la TVA

La SCI, l'IFI et la taxe de 3% sur la valeur vénale des immeubles

### Les principales difficultés fiscales soulevées par certaines techniques particulières

Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques

Le bail à construction : la coûteuse cession avant terme du terrain au preneur

Cette formation a pour but de présenter la société holding dans tous ses états : ses utilisations variées, son mode de fonctionnement, sa mise en place, mais aussi de faire le tour complet de la fiscalité s'appliquant au holding et à son dirigeant.

## Intervenant

Me Luc GIL - Cabinet LAWREA

## PROGRAMME

### Les utilisations du holding :

- Organisation des groupes
- Contrôle capitalistique des sociétés, de conciliation des intérêts des associés
- Outil de transmission familiale : FBO et Dutreil
- Reprise d'entreprises : double effet de levier du LBO, avantages et risques fiscaux, juridiques et pénaux (abus de droit, acte anormal de gestion, abus de biens sociaux, abus de majorité...)

### Le fonctionnement du holding :

- Conventions de trésorerie (précisions sur les nouvelles règles de sous-capitalisation et de limitation de la déductibilité des charges financières),
- Conventions d'assistance et de prestation de services
- Particularité des sociétés holding animatrices
- Problématique de la direction du groupe et des filiales

### La fiscalité du holding :

- Fiscalité directe : distribution, refacturations, aides et avantages accordés aux filiales
- TVA et Taxe sur les salaires
- IFI : actifs professionnels et société holding animatrice
- Droits de mutation à titre gratuit : le Dutreil transmission

### La constitution du holding :

- Choix de la forme
- Fiscalité de la constitution (apport en numéraire, apport partiel d'actif, différés d'imposition, filialisation...)

## Intervenant

Me Laurence BRETTEs - Cabinet LAWREA

Cette formation a pour but de vous aider à vous y retrouver dans la jungle législative des multiples régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles, en répondant aux questions fondamentales :

*Quel est le régime applicable à l'opération concernée ?*

*Que faire si plusieurs régimes sont applicables ?*

*Le régime est-il correctement appliqué à l'hypothèse rencontrée ?*

## PROGRAMME

Après une vue détaillée des différents dispositifs d'exonération applicables aux transmissions d'entreprises pour en connaître les bases, la formation propose des exercices d'application au travers de schémas pratiques pour vous permettre de maîtriser les mécanismes de chaque régime d'exonération, et ainsi mieux les utiliser dans votre vie professionnelle.

- Exonération des petites entreprises (151 septies)
- Exonération des transmissions d'entreprise (238 quindecies)
- Exonération de l'immobilier d'entreprise (151 septies B)
- Exonération du départ à la retraite (151 septies A)
- Exonération de la transmission à titre gratuit (41 et 151 nonies II)
- Report d'imposition en cas d'option (151 nonies III)
- Report d'imposition en cas de cessation d'activité (nonies IV)
- Purge ou non des reports/sécurisation
- Intérêt du 151-0 octies (maintien des reports)



# Le passage à l'impôt société : un choix opportun ?

Jeudi 7 octobre 2021

De 9h à 18 h

## Intervenant

Me Gildas AUBRIL – Cabinet TERRESA

Etre en capacité, à l'issue de la formation :

De mesurer les différences fiscales et sociales entre l'IR BA et l'IS ;

D'appréhender les risques de passage à l'IS non souhaité d'une société agricole relevant de l'IR BA ;

D'appréhender les conséquences fiscales du passage à l'IS au niveau de la structure, et ses conséquences fiscales et sociales pour ses membres ;

D'anticiper les conséquences du changement de régime fiscal sur la transmission ou la vente future de l'exploitation.

## PROGRAMME

### **1-COMPARAISON DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

- Détermination du résultat
- Régime des rémunérations (associés, dirigeants)
- Régime des parts sociales (plus-values, frais d'acquisition, droits dus lors de la cession, IFI)
- Protection sociale (dirigeants, associés)
- Droit rural
- Autres éléments d'appréciation

### **2-MODALITE DE PASSAGE A L'IS**

- L'option
- Transformation
- Exercice par une société civile d'activités de nature commerciale

### **3-CONSEQUENCES DU CHANGEMENT DE REGIMES FISCAL : IMPOSITION DES BENEFICES**

- Principe : cessation d'activité
- Exception : l'atténuation conditionnelle
- Conséquences au regard des mécanismes spécifiquement agricoles (DEP et DPI/DPA en instance de réintégration, bénéfices exceptionnels en cours d'étalement)
- Conséquences au regard des mécanismes spécifiquement agricoles



#### **4-CONSEQUENCES DU CHANGEMENT DE REGIME FISCAL : TVA**

#### **5-CONSEQUENCES DU CHANGEMENT DE REGIME FISCAL : DROIT D'ENREGISTREMENT**

- Principes
- Droits exigibles
- Formalités

#### **6-CONSEQUENCES DU CHANGEMENT DE REGIME FISCAL : PLUS-VALUES SUR PARTS**

- Régime applicable avant et après le changement, conséquences

#### **7-LE PASSAGE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

#### **8-FORMALITES FISCALES EN CAS DE CHANGEMENT DE REGIME FISCAL - RECAPITULATIF**

- Impôts sur le revenu
- Droits d'enregistrement
- TVA
- Plus-values sur part
- Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux question
- PEDAGOGIE/MOYEN D'EVALUATION

# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

**Courrier** : 11 rue Fernand Benoit - CS 30280 - 13637 ARLES CEDEX

**Mail** : [secretariat@ogaarles.fr](mailto:secretariat@ogaarles.fr)

Nom Cabinet :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Toutes les formations auront lieu à l'hôtel **IBIS** d'Arles, adresse ci-dessous :  
**Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles**

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

(sous réserve d'un nombre suffisant de participants).

L'inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'un chèque de caution de 396 € TTC (330 € HT), (repas compris)

**(Etablir un chèque de caution par journée de formation).**

	FORMATION	DATE	NOMBRE DE PERSONNES	COÛT UNITAIRE TTC	COÛT JOURNÉE TTC
<input type="checkbox"/>	Ingénierie fiscales des prestations de services intragroupe	11 octobre 2021		396 €	
<input type="checkbox"/>	SCI et immobilier d'entreprises	16 décembre 2021		396 €	
<input type="checkbox"/>	Le Holding	18 novembre 2021		396 €	
<input type="checkbox"/>	Plus-values professionnelles	19 octobre 2021		396 €	
<input type="checkbox"/>	Le passage à l'impôt société : un choix opportun ?	7 octobre 2021		396 €	
<b>COÛT TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS</b>					

## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATIONS (suite)

INTITULE DE LA FORMATION	NOM DU CABINET	NOM, PRENOM DU STAGIAIRE	FONCTION et PORTABLE DU STAGIAIRE

## 2nd SEMESTRE

- Lundi 8 novembre 2021-groupe 1
- Mardi 9 novembre 2021-groupe 2

**Merci de nous renvoyer le bulletin  
d'inscription pages 13 et 14 dûment rempli**

# BULLETIN D'INSCRIPTION CONFERENCES 2021

À RETOURNER A L'OGA ARLES GRAND SUD

Mail : [secretariat@ogaarles.fr](mailto:secretariat@ogaarles.fr)

Coût forfaitaire de 60€ TTC par participant  
(Repas compris)

Second semestre (page 1 / 2)

## Actualité fiscale

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Lundi 8 novembre 2021 Groupe 1			

Limité à 150 places par jour

## Actualité fiscale

	Nombre de participants	Nombre de repas	<i>Merci de remplir la liste des participants au verso</i>
Mardi 9 novembre 2021 Groupe 2			

Limité à 150 places par jour

